

27.10.86 PG

3262-3

CLERK OF THE PRIVY COUNCIL AND
SECRETARY TO THE CABINETGREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ ET
SÉCRÉTAIRE DU CABINET

le 24 octobre 1986

NOTE À L'INTENTION DU PREMIER MINISTRERéforme de la Loi sur les droits de la personne

La question de la réforme de la Loi canadienne sur les droits de la personne a été discutée globalement le 22 octobre lors du dîner de travail des ministres du Comité du Cabinet chargé du développement social.

Vous vous rappellerez sans doute vos efforts personnels pour établir la position du gouvernement sur la délicate question de l'orientation sexuelle avant que le gouvernement annonce, dans le cadre de sa réponse au Rapport "Égalité pour tous", qu'il envisageait une réforme de la loi. Vous trouverez en annexe le texte de l'engagement du gouvernement en ce qui concerne la réforme de la Loi de même que l'orientation sexuelle.

M. Crosbie, lorsqu'il était ministre de la Justice, n'a jamais réitéré publiquement que l'orientation sexuelle serait ajoutée explicitement aux autres motifs de discrimination illicite dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. Cependant, il l'a indiqué en privé lors de rencontres avec le groupe ad hoc sur les droits de la personne dirigé par le Professeur Zemans de Osgoode Hall, le Congrès du travail du Canada, le Congrès juif du Canada, le Groupe d'action des femmes et la Coalition des organisations provinciales: ombudsman des handicapés (COPOH).

Lors de la réunion du CCDS mercredi dernier, la discussion sur la réforme de la loi n'a pas porté sur la substance, mais plutôt sur la difficulté de traiter avec le caucus sur la question de l'interdiction de discriminer sur la base

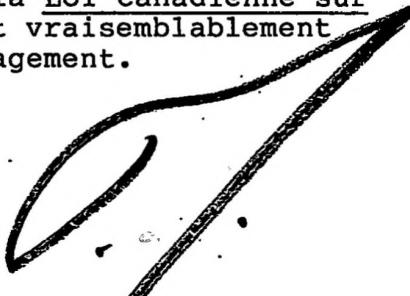
...2

de l'orientation sexuelle. Plusieurs ministres ont noté que certains membres du caucus sont sous l'impression que, bien que vous vous soyiez senti obligé le printemps dernier de répondre favorablement à la recommandation sur l'orientation sexuelle contenue dans "Egalité pour tous", vous auriez laissé entendre que vous n'aviez pas l'intention d'aller de l'avant avec une réforme substantielle dans un avenir rapproché.

M. Hnatyshyn a indiqué son intention de soumettre au Cabinet d'ici quelques semaines des propositions visant à amender la Loi canadienne sur les droits de la personne en vue d'un dépôt avant Noël. Il a exprimé le voeu, endossé par le comité, qu'il vous faudrait jouer un rôle important pour faire accepter la réforme, et que votre Bureau devrait être impliqué. Un ministre a aussi souligné que le caucus du Québec pourrait être appelé à jouer un rôle actif comme allié du Cabinet sur la question.

M. Hnatyshyn et M. Epp ont indiqué leur volonté de discuter cette question avec vous très bientôt. Ils voudront sans doute connaître votre position et avoir vos directives sur l'ampleur de la réforme, sur la stratégie vis-à-vis du caucus et sur l'échéancier.

L'engagement de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'orientation sexuelle soit un motif de distinction illicite a été pris clairement par le gouvernement dans sa réponse à "Egalité pour tous". Ne pas modifier en conséquence la Loi canadienne sur les droits de la personne serait vraisemblablement perçu comme contraire à cet engagement.



Paul M. Tellier

L. Lafontaine/mj

A0454109_2-001283